



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

Parisnes

— Le bimestriel —

fsu  Syndicat National des Enseignements de Second degré

Bimestriel n°109 — 27 septembre 2023

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex

SOMMAIRE

P.1. Edito. Calendrier

P.2-3. Mixité sociale et scolaire à Paris
En bref

P.4 Bâti scolaire
AED et Pacte

Réunions et stages syndicaux

Visio Non-titulaires
mercredi 11 oct. 18h

Visio AESH
jeudi 12 oct. 18h

Stage "Préparer sa retraite"
Lundi 20 nov.
9h-17h30 Paris

Stage AESH
jeudi 30 nov.
9h-17h30 Arcueil

Stage Mixité sociale et scolaire à Paris
vendredi 8 déc.
9h-16h30 Paris

Stage non-titulaires
jeudi 21 déc.
9h30-17h Paris

Inscriptions via
l'espace adhérent
adherent.snes.edu

Exiger et obtenir des moyens pour les services publics en général et le service public d'Education en particulier

Le collectif *Nos services publics* a rendu un rapport qui démontre bien ce que la FSU défend depuis longtemps : les besoins en service public augmentent, notamment pour répondre aux besoins d'une population qui vieillit, pour permettre l'aspiration légitime à poursuivre des études supérieures, pour réussir l'inclusion scolaire... les moyens, en revanche, ne connaissent pas de hausse proportionnelle à ces besoins. Les services publics sont parfois décriés, parce qu'on ne leur donne pas les moyens pour satisfaire la demande des usagers.

Pour l'Education, le collectif souligne, comme pour la santé, les consé-

quences négatives d'un système public/privé. Le privé, largement subventionné par l'État (à 73 % pour l'enseignement privé sous contrat), n'a pas les mêmes difficultés que le secteur public. Les collèges et lycées privés scolarisent de plus



photo@fsu

en plus d'enfants de familles favorisées socialement tandis que les établissements publics font face à la difficulté sociale et scolaire. Pour le SNES et la FSU, une solution à ce constat : l'argent public doit aller à l'Ecole publique. Nous aurons l'occasion de débattre de l'importance de ce mandat, puisque nous sommes en année de congrès.

En attendant, le collectif met en évidence la question salariale qui accroît la pénurie d'enseignants et de personnels, rend nos métiers beaucoup moins attractifs. Cela a pour conséquence de provoquer le mécontentement, justifié, des familles.

Soyons donc nombreuses et nombreux, enseignant-e-s, CPE, Psy-EN, AESH, AED aux côtés des autres adhérents de la FSU pour revendiquer une hausse des salaires et de meilleures pensions le 13 octobre à l'appel de l'intersyndicale unie.

Thomas Baniol, Nathalie Dehez, Ketty Valcke, Co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris

ENSEMBLE pour nos SALAIRES Avec tou-ttes les salarié-es le 13 octobre

Mixité sociale et scolaire à Paris

La politique Affelnet parisienne a été donnée en exemple par l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Pap N'Diaye, lorsqu'il ambitionnait de lutter contre la ségrégation socio-scolaire. Paris a aussi connu sous l'ancienne majorité des expérimentations secteur multi-collèges. Faisons le point sur la situation actuelle.

L'ancien ministre de l'éducation, Pap N'Diaye, bien que scolarisant lui-même ses enfants dans un des établissements privés sous contrat les plus élitistes avait fait de la mixité sociale et scolaire un de ses objectifs. Las, la montagne a accouché d'une souris en mai dernier. Pire, le privé sous contrat en est sorti renforcé, grâce à la possibilité de négocier la participation des collectivités territoriales à la cantine et au transport des élèves boursiers. Mais nous pouvons espérer que le débat, qui revient ce mois-ci avec le rapport sur l'état des services publics du collectif *Nos services publics*, rencontrera un jour le courage politique nécessaire pour faire évoluer la situation. L'académie de Paris, citée en exemple par l'ancien ministre, fait-elle vraiment mieux que les autres ?

Mixité sociale, mixité scolaire, de quoi parle-t-on ?

La mixité sociale fait référence au mélange des groupes sociaux. A Paris, l'indice de ségrégation sociale dans les lycées publics était inférieur de 26 % à la moyenne nationale en 2022 (11^e place sur 26 pour les académies françaises). Mais ce chiffre cache la ségrégation entraînée par les lycées privés : en 2022, ces derniers scolarisaient en moyenne 4 % d'élèves boursiers contre 22 % dans les lycées publics. En collège, l'académie de Paris connaît l'un des indices les plus forts de ségrégation sociale, dû en grande partie au privé sous contrat. A Paris, plus de 36 % des collégiens sont scolarisés dans un collège privé. C'est l'un des taux les plus importants de France. Ces derniers accueillent 7 fois moins d'élèves issus de milieux sociaux défavorisés que les établissements publics. Depuis 2014, ce taux de ségrégation est stable à Paris, les quatre secteurs multi-collèges créés à cette date y



participent peut-être, même si le nombre d'élèves concernés est extrêmement faible.

« Paris a un indice de ségrégation scolaire 3,5 fois plus élevé que la moyenne française. »

La mixité scolaire fait référence au mélange des niveaux scolaires des élèves. Les lycées parisiens publics font sur ce terrain nettement moins bien que pour la mixité sociale : en 2022,

les lycées publics parisiens sont, et de loin, les plus ségrégués scolairement de France (Paris a un indice de ségrégation scolaire 3,5 fois plus élevé que la moyenne française). Les lycées privés sous contrat parisiens font encore augmenter ce taux : ils scolarisent à l'entrée en Seconde des élèves qui ont des résultats supérieurs au brevet (performances moyennes supérieures de 14 points en 2022). Les collèges parisiens sont évidemment également fortement ségrégués scolairement, ce que mesurent les fortes disparités de résultats au brevet des collèges.

Et après le constat ?

La ségrégation sociale accroît la ségrégation scolaire. Que faire ? L'académie de Paris a lancé une réforme d'Affelnet pour remédier à la situation. Quels sont les résultats de cette politique ?

Les secteurs multi-collèges ont plusieurs années d'expérimentation derrière eux : quel bilan ? Y a-t-il d'autres leviers pour agir ? Quid du privé sous contrat qui contribue fortement au problème mais n'est jamais associé aux solutions ?

Pour approfondir le sujet, venez nombreux-ses au stage syndical (voir ci-dessous).



Stage «Mixité sociale et scolaire dans les établissements parisiens» vendredi 8 décembre 2023

L'académie de Paris est l'une des académies les plus ségréguées socialement et scolairement. Le rectorat a beaucoup communiqué autour de ses initiatives pour lutter contre ce phénomène : expérimentation secteurs multi-collèges, nouvel Affelnet Seconde. Quels en sont les résultats ? Quelles sont les conséquences sur les apprentissages et le bien-être des élèves ? Quels sont les autres leviers possibles pour améliorer la situation ? Quels en sont les freins ? Les politiques publiques peuvent-elles continuer à ignorer la part du privé dans cette situation ?

Pour mieux comprendre l'ampleur du phénomène, les atouts et limites des actions de lutte contre la ségrégation sociale et scolaire, deux chercheurs invités viendront nous présenter leurs travaux sur les établissements parisiens :



Youssef Souidi, *chercheur post-doctoral au CNRS et à l'Université Paris Dauphine-PSL qui travaille sur l'influence des politiques d'affectation des élèves sur la mixité sociale*

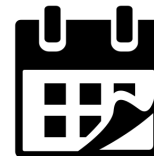
au collège ainsi que sur les effets de la mixité sociale sur les compétences scolaires et sociales des élèves. Il a notamment, participé à l'étude sur les secteurs multi-collèges à Paris



Pauline Charouset, *post-doctorante à l'école d'économie de Paris, qui travaille sur les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et a, notamment, étudié aux côtés de Julien Grenet la politique Affelnet Seconde à Paris.*

Nous essaierons ensuite de poursuivre la réflexion collectivement, en présence de collègues de collèges de secteurs multi-collèges, de collègues de collèges d'éducation prioritaire, des militant-e-s des secteurs collège et lycée du SNES-FSU Paris, afin de nourrir nos futurs débats lors du prochain congrès académique (février 2024) qui doit réévaluer nos mandats sur le sujet.

Retrouvons-nous le vendredi 8 décembre 2023 de 8h30 à 17h00 à Paris (lycée à déterminer)



- ♦ **8h30-9h00** : accueil et café
- ♦ **9h00-12h00** : présentation des travaux des deux chercheurs
- ♦ **12h00 -13h00** : échanges avec la salle
- ♦ **13h00-14h00** : déjeuner (la section participe à hauteur de 11,50 euros. Prévoir un RIB si vous n'êtes pas en prélèvement automatique)
- ♦ **14h-17h** : échanges avec les militants des secteurs collège et lycée du SNES Paris, témoignages de collègues en secteur multi-collèges, de collègues en éducation prioritaire, présentation des mandats nationaux et parisiens sur le sujet et pistes de réflexion en vue du prochain congrès.

Inscription via l'espace adhérent qui générera une autorisation d'absence à transmettre à la direction de votre établissement au plus tard un mois avant la date du stage.

En bref



Financement des lycées par la région :

Le CIEN a rendu un avis défavorable (15 votes défavorables dont la FSU, 3 abstentions et 1... vote favorable) car les budgets réels sont en baisse rapportés à l'inflation qui est de 5,9 % selon l'INSEE. La région a appliqué une

majoration de 3,7 % pour l'inflation, donc insuffisante. De plus, le mode de calcul se fait aux forfaits (par élève et à la surface). Or, ces forfaits n'ont pas augmenté depuis plusieurs années. Par exemple en EPS, le forfait n'a pas bougé depuis...2013 ! 8 euros par élève, ce qui est notamment insuffisant pour les locations d'équipements sportifs. Ce raisonnement est valable pour tous les autres forfaits.

Organigramme Rectorat : M. Destres, directeur de l'Académie, prend sa retraite au 1^{er} octobre. Mme Mazon, DASEN, a quitté l'académie pour le ministère des Sports.

Les successeur-e-s ne sont pas encore connu-e-s à l'heure où nous bouclons ces pages.

Frais de transport :

la prise en charge du pass NAVIGO pour les fonctionnaires passe de 50 à 75 %.

Attention : la procédure est désormais dématérialisée. Et n'oubliez pas : cette indemnité est, depuis l'an dernier, cumulable avec le forfait mobilité durable si vous covoiturez ou faites du vélo (la demande sera à faire, via Colibri également, en décembre).

Bâti scolaire : quel plan pour les collèges et les lycées parisiens ?



(c) Gentil Lambert –Flickr.com

La canicule de septembre est venue s'ajouter aux précédents épisodes de chaleur des mois de juin et rappelle les difficultés rencontrées sur le terrain à cause d'un bâti vieillissant et mal adapté au réchauffement climatique.

35 degrés enregistrés au lycée Balzac, plus de 34 au lycée Ravel... Sans doute autant voire plus dans les collèges et lycées parisiens lors des journées les plus chaudes de septembre. S'il n'existe pas de seuil réglementaire à partir duquel la température serait trop élevée dans les classes, l'Institut national de recherche et de sécurité, l'INRS, indique qu'au-delà de 30 °C pour une activité de bureau, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés. C'est pourquoi le SNES-FSU a

« La FSU réclame, depuis plusieurs années, un plan de réhabilitation globale du bâti, via des subventions pérennes de l'État. »

conseillé aux personnels exposés à des risques particuliers de prendre conseil auprès de leur médecin traitant et le cas échéant de signaler leur situation au médecin du travail et à l'administration (en préservant le secret médical) pour bénéficier de mesures de protection particulières. Dans les établissements, le registre santé et sécurité au travail permet de témoigner des conditions de travail en situation de températures excessives et d'exiger des mesures pour améliorer la situation. La FSU, et d'autres organisations syndicales, ont fait remonter lors du conseil interacadémique de l'Éducation nationale

(CIEN : instance de dialogue social avec la région) du 12 septembre la nécessaire prise en compte de ces épisodes. La réponse du vice-Président en charge des lycées n'a pas été à la hauteur des enjeux (Il a balayé la question d'un trait qui se voulait humoristique).

La réponse du gouvernement n'est pas non plus satisfaisante : le plan de rénovation énergétique de mai ne s'adresse qu'aux écoles primaires. Concernant la

santé et la sécurité des usagers (dossiers technique amiante, taux de CO2 et mesures de polluants intérieurs, diagnostics énergétiques...), nous continuons à exiger un accès exhaustif et transparent aux données de

l'ensemble des établissements parisiens via la F3SCT académique et la F3SCT de région académique.

La FSU réclame, depuis plusieurs années, un plan de réhabilitation globale du bâti, via des subventions pérennes de l'État. Pour le second degré aussi.

Brève : Les AED aussi sont imPACTé-e-s

L'article 5 du décret RCD précise que le remplacement d'un professeur absent peut prendre la forme de « séquences pédagogiques [...] organisées au moyen d'outils numériques [qui] peuvent être encadrées par des assistants d'éducation. ». Une permanence ?

Entre la concertation en amont avec les enseignants, la gestion



du matériel informatique (quand il existe !), l'assistance aux élèves pour l'utilisation des ordinateurs et la mise en œuvre de la séquence, on voit surtout une lourde charge supplémentaire pour les AED. Pas de nouveauté pour le salaire, en revanche, qui reste au SMIC...